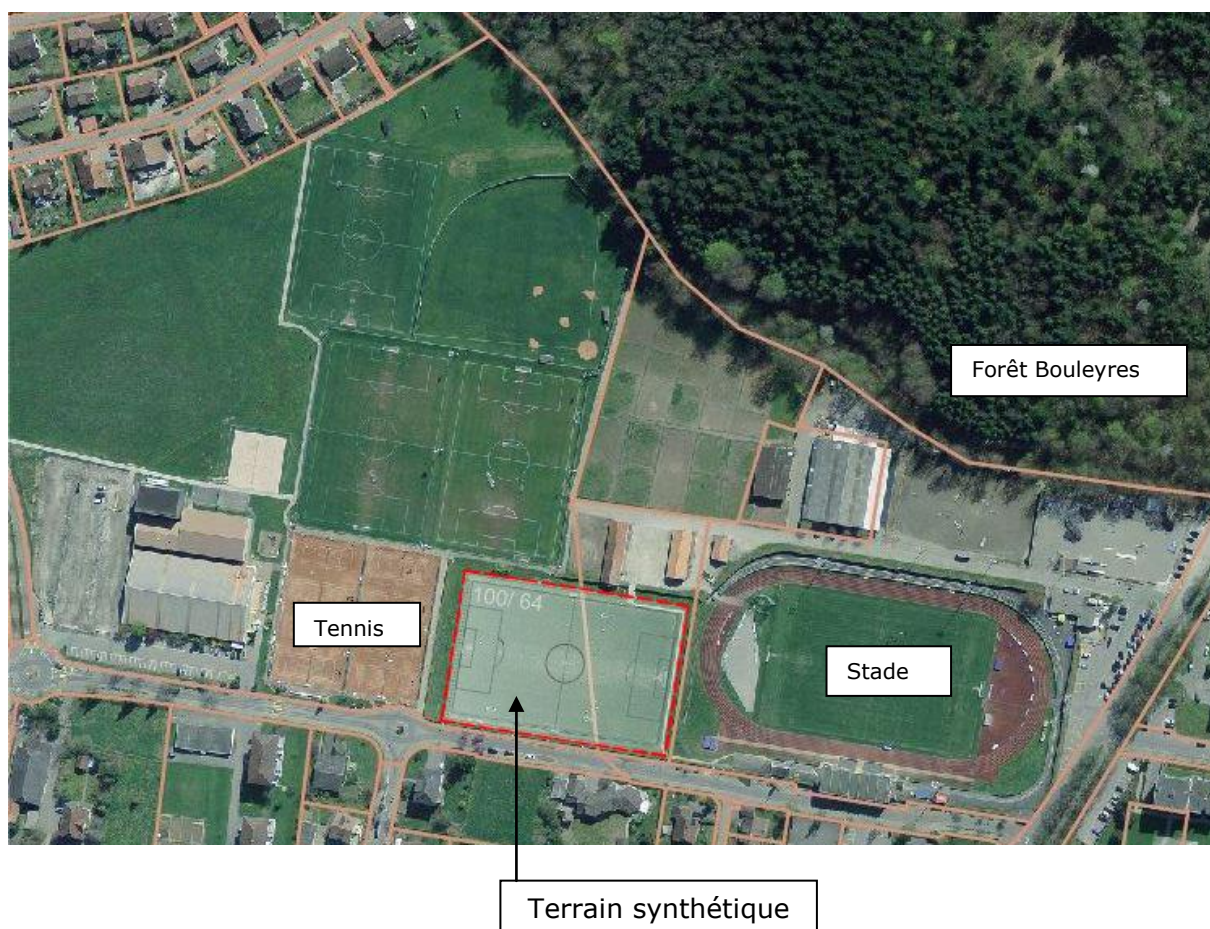


SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 15 ET 16 DECEMBRE 2014**Point 3.1.4 de l'ordre du jour****Etude et réalisation d'un terrain de football synthétique
à la zone sportive de Bouleyres****1. Introduction**

Lors du Conseil général d'avril 2013, le Conseil communal a répondu à la proposition faite par Monsieur Patric Davet, Conseiller général, d'analyser le besoin, la faisabilité ainsi que l'opportunité de doter la zone de Bouleyres de deux terrains de football supplémentaires en gazon synthétique. En décembre 2013, le Conseil communal a présenté au Conseil général le résultat du mandat d'études parallèles (MEP) de la zone sportive de Bouleyres. Dans sa réponse, le Conseil communal a indiqué que le moment venu, en fonction de la capacité financière, une demande de crédit serait soumise au Conseil général pour la réalisation de ce projet. Donnant suite à la présentation du MEP de cette zone sportive, le Conseil communal souhaite concrétiser la première étape du « Masterplan » avec la réalisation d'un terrain synthétique.



2. Constats

La zone sportive de Bouleyres existe dans sa configuration actuelle depuis les années septante avec la construction du stade et de ses vestiaires. Le terrain de football de La Ronclina à La Tour-de-Trême et ses nouveaux vestiaires sont mis à disposition depuis respectivement 1990 et 2004. Sur les deux sites, des améliorations ponctuelles ont régulièrement été réalisées et les travaux d'entretien des terrains de football ont été intensifiés dès 2011 par le biais d'un mandat de prestations confié à une entreprise spécialisée. En rapport au fort accroissement de notre population, le Conseil communal estime indispensable de pouvoir améliorer rapidement les infrastructures sportives actuelles pour répondre aux besoins et attentes des clubs dont, il va de soi, les effectifs sont également en constante croissance.

3. Analyse et proposition

Le Conseil communal a approché l'Office fédéral du sport (OFSP) de Macolin pour une analyse des besoins au regard des effectifs et du nombre d'équipes des deux clubs de football, soit vingt-cinq équipes au FC Bulle et quatorze au FC La Tour-Le Pâquier. Alors que nous disposons aujourd'hui de sept terrains de football naturels sur le territoire communal, dont un dédié au public, selon leur conclusion, nous pourrions avoir :

- quatre terrains naturels et deux autres en synthétique
ou
- cinq terrains naturels, dont un avec drainage et un éclairage ainsi qu'un autre en synthétique.

Le Conseil communal soutient aujourd'hui la réalisation en 2015 d'un terrain synthétique de 100 m x 64 m, sous réserve de l'étude du positionnement définitif de ce terrain en fonction des espaces de dégagement nécessaires et disponibles, conformément aux recommandations de l'Association fribourgeoise de football. Ce terrain sera aménagé sur l'actuel terrain n°2 de la zone sportive de Bouleyres et doté d'un éclairage. Cette solution concertée satisfait les besoins des FC Bulle et La Tour-Le Pâquier.

4. Financement et coût d'entretien

Un terrain synthétique coûte trois fois plus cher à l'investissement qu'un terrain naturel. Le coût final de réalisation d'un terrain synthétique avec éclairage s'élève ainsi à environ deux millions de francs.

L'expérience démontre toutefois que ce type de surface, malgré un coût initial important, se révèle intéressant à moyen terme, même en considérant le renouvellement du tapis, approximativement tous les 15 ans en fonction du nombre de foulées (coût : env. Fr. 500'000.00/terrain). Du fait de la garantie d'un nombre d'heures d'utilisation plus important, le coût d'entretien par heure revient en moyenne à Fr. 48.00 contre Fr. 135.00/h sur une surface naturelle. En effet, une surface de jeu en synthétique permet de multiplier par trois les heures d'utilisation selon l'altitude et l'enneigement, ce qui correspond à 1'500 heures d'utilisation/année contre 500 heures sur un terrain naturel. Comme le niveau de performance de ces revêtements peut être variable, le choix du système constructif et du type de gazon devra répondre aux exigences de l'Association Suisse de Football (ASF).

La réalisation de terrains synthétiques permet de solliciter nettement moins les terrains en gazon naturel durant la mauvaise saison et évite ainsi leur détérioration ainsi que leur impraticabilité, parfois sur une longue période, comprenant souvent leur remise en état pouvant occasionner de fortes dépenses.

Il y a également lieu de relever que les terrains synthétiques sont très prisés en période de mauvaises conditions météorologiques et pourraient, le cas échéant, en fonction d'éventuelles plages horaires libres, générer quelques revenus de location.

Toutefois, il ne faut pas oublier qu'un gazon synthétique exige aussi de fréquentes interventions, à savoir notamment :

- Inspection, nettoyage, brossage du terrain et élimination des mauvaises herbes, vérification des joints de collage et lignes de jeux, travaux annuels de régénération, élimination des taches, déneigement, complément de remplissage de gomme, etc. (environ Fr. 49'000.00).
- Mise en place de 7 à 8 tonnes de granules par an pour éviter une usure prématurée (environ Fr. 8'000.00).
- Achat d'un engin de déneigement spécifique pour éviter le gel de la surface (coût unique d'environ Fr. 9'000.00).
- Frais d'arrosage régulier à l'eau 2 à 3 fois par jour, indispensable en été pour le refroidissement des tapis car ces surfaces captent fortement le rayonnement solaire.

5. Coût de l'investissement

Terrain 2, y compris études et honoraires

(adaptation du terrain 2 existant)

Travaux préparatoires, adaptations	Fr.	132'000.--
Terrassement, canalisations, socles	Fr.	330'000.--
Infrastructure	Fr.	264'000.--
Superstructure sportive	Fr.	746'000.--
Matériel football	Fr.	77'000.--
Arrosage	Fr.	110'000.--
Eclairage	Fr.	143'000.--
Clôture	Fr.	88'000.--
Frais secondaires et divers	Fr.	110'000.--
Total	Fr.	2'000'000.--

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 2'000'000.-- pour les études et la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique avec éclairage sur le terrain 2 de la zone sportive de Bouleyres.

Financement : par emprunt de Fr. 2'000'000.-- auprès d'un établissement financier

Amortissement : 7 % par année, dès 2016

Intérêts : 2.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire général

J.-M. Morand

Le Syndic

Y. Menoud